

PARCOURS AMATEUR CULTURE et PARCOURS CREATION

Mis à jour le 01/06/2026

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le parcours amateur culture et le parcours création sont des parcours non diplômants qui s'adressent aux personnes désireuses de poursuivre et/ou d'approfondir leurs connaissances en culture.

Ils se déclinent en 2 offres :

- **Parcours amateur culture** : suivi d'un cours unique de culture hebdomadaire parmi :
 - analyse
 - écriture
 - composition électroacoustique
 - composition instrumentale
 - histoire de la musique
- **Parcours Création** : parcours à élaborer avec l'enseignante de composition instrumentale durant le mois de septembre.

Ces parcours ne sont pas cumulables avec un autre cursus du Conservatoire ni avec un autre parcours amateur ou une pratique continuée, et ne permettent pas de suivre d'autres cours ou modules supplémentaires.

NIVEAU REQUIS

- Parcours amateur culture : niveau de fin de 2^{ème} cycle de formation musicale.
- Parcours création : pas de prérequis.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Publics visés :
 - adultes
 - candidats non admis aux concours 3^{ème} cycle et PPES
 - personnes désireuses de s'initier à la création
- Les demandes d'inscriptions se font via le formulaire sur le site du Conservatoire et ne font **pas office d'inscription définitive**.
- Participation à la réunion d'information du département culture (durant la période d'inscription) fortement recommandée.

MODALITÉS D'AFFECTATION

- Parcours amateur :
 - Les préinscrits pour le parcours amateur culture peuvent être invités à participer à un stage en septembre afin de définir leur niveau. La décision d'inscription définitive a lieu suite aux résultats des concours d'entrée selon les places disponibles (courant octobre).
 - Un candidat non admis au concours peut se voir proposer un parcours amateur.
- Parcours création : La décision d'inscription définitive a lieu suite aux résultats des concours d'entrée selon les places disponibles et en fonction de l'entretien avec l'enseignante responsable (raphaele.biston@conservatoire-lyon.fr)

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Le Conservatoire adressera un mail sur les modalités de confirmation d'inscription au demandeur admis.

Le dossier sera soumis à facturation dès lors qu'une place sera proposée au demandeur.

Le demandeur confirmera son inscription définitive **sous 12 jours**.